



## Pas d'eau courante pendant 2 mois

Par **Paul nicolas**, le **09/01/2017** à **20:50**

Bonjour, je suis locataire depuis 2 mois d'un local où nous avons fait des travaux d'aménagement, hors à la fin du mois nous ouvrons un cabinet infirmier dans ce local. Le souci c'est que nous n'avons jamais plus disposé de l'eau car durant les 5 dernières années il n'y a eu aucun locataire et que l'eau venait dans ce local depuis l'étage. Et que le propriétaire du logement du haut, lors de la vente de son ancien local, a tout simplement coupé l'arrivée d'eau précisant bien à mon propriétaire qu'il aura une création d'arrivée d'eau avec mise en place compteur à voir avec la mairie.

Ma question: à l'heure actuelle le fait de ne pas disposer d'eau, pourrais-je faire valoir l'indemnisation de mes 2 mois de loyer.

Merci d'avance